

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 530**25 juillet 2000****SOMMAIRE**

Agripina S.A. Holding, Luxbg	pages 25402, 25403	F & C Luxembourg S.A.	25419
Astérisque S.A., Luxembourg	25402	Filaos Overseas S.A., Luxembourg	25420
Auditorium Investments 1, S.à r.l., Luxembourg	25399	Fugato S.A., Luxembourg	25418
Auditorium Investments 2, S.à r.l., Luxembourg	25403	Fullcap S.A., Luxembourg	25417
Auditorium Investments 3, S.à r.l., Luxembourg	25404	Future Games, S.à r.l., Luxembourg	25418, 25419
Auditorium Investments 4, S.à r.l., Luxembourg	25404	Gat S.A., Luxembourg	25419, 25420
Auditorium Investments 5, S.à r.l., Luxembourg	25404	Geminvest S.A., Luxembourg	25419
Bachen-Acht S.A., Luxembourg	25424, 25425	GGF Asset Management S.A., Luxembourg	25421
(Le) Barron Investments S.A., Luxembourg	25427	Globa, S.à r.l., Remich	25421
Belin S.A., Luxembourg	25404	Globelux Holding Luxembourg S.A., Luxembg	25421
Benelux Business Corporation S.A., Luxembourg	25403	Goldman Sachs Funds, Luxembourg	25422
Benelux Financial Group S.A., Luxembourg	25405	Groupe Assurgarantie Holding S.A., Luxembourg	25422
Caixa Luxemburgo, Sicav, Luxembourg	25405	(Beim) Hierebusch, S.à r.l., Mamer	25403
Calculus Investment Management S.A., Luxembg	25405	Hofipa S.A., Luxembourg	25423
Cambria Holding S.A., Luxembourg	25406	Holiday & Leisure S.A., Luxembourg	25421
Campion S.A., Luxembourg	25407	Horteco, S.à r.l., Luxembourg	25423
C.E.E.M., Centre Européen d'Etudes en Management S.A., Luxembourg	25408	Hydroventure S.A.H., Luxembourg	25423
CGB Inter Finance (Luxembourg) S.A., Luxembg	25406	Indurisk Rückversicherung A.G., Luxembourg	25424
CGD Luxemburgo S.A., Luxembourg	25407	International Aviation Fund S.C.A., Luxembg	25425
C.G.M.C., Compagnie Générale de Matériaux & Construction S.A., Luxembourg	25409	International Metallurgical Consulting S.A., Grevenmacher	25423
Ciapella S.A.H., Luxembourg	25406	Invecom S.A., Luxembourg	25422
Cidef S.A., Luxembourg	25408	Isofoil G.I.E., Wiltz	25433
C.M.R. S.A., Luxembourg	25408	KB Re S.A., Luxembourg	25426
Cobra AT S.A., Luxembourg	25408	K-Lux System, S.à r.l., Luxembourg	25425
Cologne Forex Fund, Sicav, Luxembourg	25407	Lang's Lights Luxembourg S.A., Berbourg	25426
Comedia S.A., Luxembourg	25409	Liac, S.à r.l., Luxembourg	25427
Compagnie Financière du Textile S.A., Luxbg	25408, 25409	Litecomm S.A., Luxembourg	25427
Cregem International Bank S.A., Luxembourg	25409	Lochmore S.A.H., Luxembourg	25428
Cresco Holding S.A., Luxembourg	25410	Lux-Ideal, S.à r.l., Mertert	25428
Cristal Investment, S.à r.l., Luxembourg	25405	Luxpar Re S.A., Luxembourg	25429
Dexia Equities L, Sicav, Luxembourg	25410	Mai Coiffer Julie, S.à r.l., Dudelange	25429
Dexia Patrimonial, Sicav, Luxembourg	25410	Maizels, Westerberg & Company S.A., Luxbg	25430
Dischavulco Immo S.A., Luxembourg	25410	Majestiek International S.A., Luxembourg	25426
Distri Re S.A., Luxembourg	25411	M.D.J.B. Lux S.A., Luxembourg	25427, 25428
Dodomar Immo S.A., Luxembourg	25411	Meccanica Finanziaria International S.A., Luxbg	25430
Eastwood S.A.H., Luxembourg	25411	Mecoplan, S.à r.l., Mamer	25431
Edel-Finanz A.G., Luxembourg	25412	Mediaset Investment, S.à r.l., Luxembourg	25431
Editions Revue S.A., Luxembourg	25413, 25414	Melinter Investissements S.A., Luxembourg	25428
Effeta S.A., Luxembourg	25412	Meredith Finance Limited Luxembourg S.A., Luxbg	25431
Emmerich Transporte S.A., Wecker	25414	Metrix S.A., Howald	25429
Euro-Celtique S.A., Luxembourg	25411	Midas Asset Management S.A., Luxembourg	25431
European Mega Cinema S.A., Luxembourg	25415	Milan International Funds, Sicav, Luxembourg	25431
Europe New Century Fund, Luxembourg	25414	More, S.à r.l., Dudelange	25432
Euroinvest S.A., Luxembourg	25415	Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Luxbg	25432
Euroset, S.à r.l., Luxembourg	25416	Musafin S.A., Luxembourg	25432
Euroset Télévision, S.à r.l., Luxembourg	25415	Nivalcon Immo S.A., Luxembourg	25440
Exel Développement Holding S.A., Luxbg	25415, 25416	Ocarina S.A., Luxembourg	25439
Expédition Particulière S.A., Luxembourg	25417	Paribas Luxembourg S.A., Luxembourg	25440
Experta BIL Protected Capital Advisory S.A., Luxbg	25418	United Cell International S.A. Holding, Luxbg	25394
Fana S.A., Luxembourg	25418	Yaltin S.A., Luxembourg	25396
		Zirkem S.A., Luxembourg	25399

UNITED CELL INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

L'an deux mille, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- OELSNER FINANCIAL CORP., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Strassen, et

- Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale déposée auprès de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1998, acte de dépôt enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, Volume 906B, Folio 37, Case 7.

2.- CAPEHART INVESTMENTS LTD., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

- Monsieur Max Galowich, prénommé, et

- Monsieur Raymond Le Lourec, prénommé,

en vertu d'une procuration générale déposée auprès de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1998, acte de dépôt enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, Volume 906B, Folio 37, Case 6.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UNITED CELL INTERNATIONAL S.A. HOLDING.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

La société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets, licences et droits de tous genres. Elle peut entre autre acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- OELSNER FINANCIAL CORP., prénommée, six cent vingt-cinq actions	625
2.- CAPEHART INVESTMENTS LTD., prénommée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

b) Monsieur Armand Distave, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Strassen.

4) Est nommée commissaire:

- LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2005.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Galowich, R. Le Lourec, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 avril 2000, vol. 413, fol. 58, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 avril 2000.

E. Schroeder.

(20591/228/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

YALTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

STATUTS

L'an deux mille, le sept avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), ici représentée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 28 mai 1996.

2. WIMMER OVERSEAS CORP., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), ici représentée par Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 15 décembre 1997.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de YALTIN S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières ou immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent mille euros (700.000,-EUR), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art.6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juillet à 16.30 heures et pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposés par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par téléx, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, téléx ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un téléx ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., prénommée	15.500,-	15.500,-	155
2) WIMMER OVERSEAS CORP., prénommée	15.500,-	15.500,-	155
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à LUF 1.250.536,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg;
 - Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange;
 - Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille six.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bittler, Y. Schmit et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 avril 2000, vol. 463, fol. 49, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 avril 2000.

A. Lentz.

(20593/221/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

AUDITORIUM INVESTMENTS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

L'associé unique a décidé en date du 9 mars 2000 de nommer au poste de gérants de la société AUDITORIUM INVESTMENTS 1, S.à r.l., les personnes suivantes:

- Monsieur Neid D. Mc Gee, administrateur de société, demeurant 601-320 Meredith Rd, N.E. Calgary, Alberta, T2E 5A6, Canada, avec effet au 9 mars 2000

- Monsieur Edmond Ho, administrateur de société, demeurant 66 Rodney Court, 6-8 Maida Vale, London W9 1TJ, United Kingdom, avec effet au 9 mars 2000

- Monsieur Robin Sng, administrateur de société, demeurant Blk 5000D Marine Parade Road, # 12-14 Singapore 449287, avec effet au 9 mars 2000

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20609/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

ZIRKEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

STATUTS

L'an deux mille, le sept avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), ici représentée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 28 mai 1996.

2. WIMMER OVERSEAS CORP., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), ici représentée par Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 15 décembre 1997.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de ZIRKEM S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières ou immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juillet à 16.30 heures et pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposés par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télécopie, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur la proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., prénommée	15.500,-	15.500,-	155
2) WIMMER OVERSEAS CORP., prénommée	15.500,-	15.500,-	155
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à LUF 1.250.536,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg;
 - Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange;
 - Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
COMPAGNE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille six.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bittler, Y. Schmit et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 avril 2000, vol. 463, fol. 48, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 avril 2000.

A. Lentz.

(20594/221/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

ASTERISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.184.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASTERISQUE S.A.

Signatures

(20607/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

ASTERISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.184.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 16 mars 2000
Résolutions

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée décide de réélire la Société de Certification du bilan pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2000.

Société de Certification du bilan

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour extrait conforme

ASTERISQUE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20608/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

AGRIPINA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(20600/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

AGRIPINA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.723.

—
*Extrait du procès-verbal de d'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 3 mai 1999
à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
L'Assemblée prend acte de la décision de M. Yvan Juchem de ne pas demander le renouvellement de son mandat et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'Administrateur:

Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Société, demeurant à Luxembourg pour une période d'un an.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Eric Berg et Monsieur Jean Quintus, pour une période d'un an.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20601/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

AUDITORIUM INVESTMENTS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

—
L'associé unique a décidé en date du 9 mars 2000 de nommer au poste de gérants de la société AUDITORIUM INVESTMENTS 2, S.à r.l., les personnes suivantes:

- Monsieur Neid D. Mc Gee, administrateur de société, demeurant 601-320 Meredith Rd, N.E. Calgary, Alberta, T2E 5A6, Canada, avec effet au 9 mars 2000

- Monsieur Edmond Ho, administrateur de société, demeurant 66 Rodney Court, 6-8 Maida Vale, London W9 1TJ, United Kingdom, avec effet au 9 mars 2000

- Monsieur Robin Sng, administrateur de société, demeurant Blk 5000D Marine Parade Road, # 12-14 Singapore 449287, avec effet au 9 mars 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20610/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

BEIM HIEREBUSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8260 Mamer, rue de Dangé St. Romain.

Publication au Mémorial C du 21 décembre 1991.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 23 novembre 1995, vol. 130, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant] Meyers

(20614/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

BENELUX BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 71.853.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 72, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Perrier
Administrateur

(20616/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

AUDITORIUM INVESTMENTS 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

L'associé unique a décidé en date du 9 mars 2000 de nommer au poste de gérants de la société AUDITORIUM INVESTMENTS 3, S.à r.l., les personnes suivantes:

- Monsieur Neid D. Mc Gee, administrateur de société, demeurant 601-320 Meredith Rd, N.E. Calgary, Alberta, T2E 5A6, Canada, avec effet au 9 mars 2000
- Monsieur Edmond Ho, administrateur de société, demeurant 66 Rodney Court, 6-8 Maida Vale, London W9 1TJ, United Kingdom, avec effet au 9 mars 2000
- Monsieur Robin Sng, administrateur de société, demeurant Blk 5000D Marine Parade Road, # 12-14 Singapore 449287, avec effet au 9 mars 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20611/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

AUDITORIUM INVESTMENTS 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

L'associé unique a décidé en date du 9 mars 2000 de nommer au poste de gérants de la société AUDITORIUM INVESTMENTS 4, S.à r.l., les personnes suivantes:

- Monsieur Neid D. Mc Gee, administrateur de société, demeurant 601-320 Meredith Rd, N.E. Calgary, Alberta, T2E 5A6, Canada, avec effet au 9 mars 2000
- Monsieur Edmond Ho, administrateur de société, demeurant 66 Rodney Court, 6-8 Maida Vale, London W9 1TJ, United Kingdom, avec effet au 9 mars 2000
- Monsieur Robin Sng, administrateur de société, demeurant Blk 5000D Marine Parade Road, # 12-14 Singapore 449287, avec effet au 9 mars 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20612/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

AUDITORIUM INVESTMENTS 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

L'associé unique a décidé en date du 9 mars 2000 de nommer au poste de gérants de la société AUDITORIUM INVESTMENTS 5, S.à r.l., les personnes suivantes:

- Monsieur Neid D. Mc Gee, administrateur de société, demeurant 601-320 Meredith Rd, N.E. Calgary, Alberta, T2E 5A6, Canada, avec effet au 9 mars 2000
- Monsieur Edmond Ho, administrateur de société, demeurant 66 Rodney Court, 6-8 Maida Vale, London W9 1TJ, United Kingdom, avec effet au 9 mars 2000
- Monsieur Robin Sng, administrateur de société, demeurant Blk 5000D Marine Parade Road, # 12-14 Singapore 449287, avec effet au 9 mars 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20613/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

BELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 29.566.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20616/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

BENELUX FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.354.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 2000

- Madame Valérie Simpson, Madame Arabella Isola et Madame Yolanda Harnamji ont été réélues au poste d'administrateurs de la société.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20617/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CAIXA LUXEMBURGO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.253.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2000, vol. 533, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour CAIXA LUXEMBURGO,
Société d'Investissement à Capital Variable
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(20621/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CALCULUS INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 67.056.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

Signature.

(20622/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CRISTAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 22.094.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 octobre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 10, case 68, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
R. Frère
Gérant

(20640/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CRISTAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 22.094.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 octobre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 10, case 68, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
R. Frère
Gérant

(20641/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CAMBRIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.064.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euro, l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 30 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.260.000,- est converti en EUR 31.234,58.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 30 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euro, pour le porter du montant actuel de EUR 31.234,58 à un montant de EUR 31.500,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 265,42 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 30 décembre 1999 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euro, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 100.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 2.480.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euro, est désormais fixé à un montant de EUR 31.500,-, représenté par 1.260 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- par action, entièrement libérées.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour *CAMBRIA HOLDING S.A.*
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20623/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CGB INTER FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.335.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 2000

- Madame Valérie Simpson, Madame Arabella Isola et Madame Yolanda Harnamji ont été réélues au poste d'administrateurs de la société.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20626/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CIAPELLA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 52.173.

Extrait du contrat de domiciliation

Parties:

Société domiciliée: CIAPELLA S.A.H., Société Anonyme Holding, établie et ayant son siège social à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Domiciliataire: Maître Jean Brucher et Maître Marc Seimetz, Avocats à la Cour, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Durée: indéterminée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2000.

M^e J. Brucher
L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20629/257/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CAMPION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 12, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 28.347.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 1^{er} juillet 1888, acte publié au Mémorial C, n° 255 du 26 septembre 1888, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1988, acte publié au Mémorial C, n° 78 du 29 mars 1989; modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1991, acte publié au Mémorial C, n° 239 du 4 juin 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 janvier 2000, acte en voie de publication.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMPION S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(20624/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CAMPION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 12, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 28.347.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2000

Sont mandataire de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006:

(a) *Administrateurs*

- M. John C. Martin, administrateur de société, 191, rue du Cerf, B-Genval, Président
- M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, administrateur
- M. Charles Lahyr, docteur en droit, 260, rue de Belvaux, Esch-sur-Alzette, administrateur
- M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, administrateur

(b) *Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2000.

Pour avis sincère et conforme
Pour CAMPION S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20625/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CGD LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.254.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2000, vol. 533, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour CGD LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(20628/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

COLOGNE FOREX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.515.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

Signatures.

(20632/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

C.E.E.M., CENTRE EUROPEEN D'ETUDES EN MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 22.185.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20627/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CIDEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 10.284.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2000

Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20630/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

COBRA AT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 41.135.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, qu'à compter du 15 décembre 1999, la société RAAD (LUXEMBOURG) S.A., anciennement appelée VAN DOORN TRUST & PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., a démissionné de son mandat d'Administrateur au sein de la société.

Pour extrait conforme
COBRA AT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20631/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

C.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.488.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 10, case 68, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(20637/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DU TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.486.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

(20634/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DU TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.486.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 avril 2000 tenue au siège social,
4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg*

Résolutions

L'Assemblée ratifie les actes posés par les Administrateurs du 6 septembre 1999 jusqu'à ce jour et décide de réélire, comme Administrateurs:

M. Alexis Kamrowsky, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée ratifie les actes posés par le Commissaire aux Comptes du 6 septembre 1999 jusqu'à ce jour et décide de réélire, comme Commissaire aux Comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à Luxembourg.

Pour extrait conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DU TEXTILE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20635/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

COMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 54.740.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20633/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

**C.G.M.C., COMPAGNIE GENERALE DE MATERIAUX & CONSTRUCTION S.A.,
Société Anonyme,
(anc. BUSCEMI A.G., Société Anonyme).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.594.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich le 7 mars 1997, modifiée par acte du même notaire le 17 mars 1999 et publié au Mémorial C, N° 446 du 14 juin 1999.

—
Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société
Signature

(20636/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.815.
Acte Constitutif publié au Mémorial C, n° 270 du 8 août 1990.

—
Les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 67, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20638/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CRESCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 46.940.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

(20639/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

DEXIA EQUITIES L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.449.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour DEXIA EQUITIES L
Société d'Investissement à Capital Variable
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(20642/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

DEXIA PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.235.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour DEXIA PATRIMONIAL
Société d'Investissement à Capital Variable
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(20643/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

DISCHAVULCO IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.536.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20644/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EASTWOOD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.517.

Les comptes annuels au 30 septembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

signatures.

(20647/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EASTWOOD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.517.

—
*Extrait du procès-verbal de d'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 30 octobre 1998
à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2001.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20648/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

DISTRIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.013.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le jeudi 16 mars 2000

- L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

* M. Jean-Pierre Depaemelaere

* M. Walter Peeraer

* M. Marc-Hughes Royer

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2001 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2000.

- L'Assemblée nomme DELOITTE & TOUCHE comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2001 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20645/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.857.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20646/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EURO-CELTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 17.846.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

(20655/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EFFETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 39.157.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

*Pour la société
Signatures
Un mandataire*

(20652/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EFFETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 39.157.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Gérard Deprez, ingénieur-technicien, demeurant à B-Koekelare, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

*Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20653/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EDEL-FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 41.154.

L'an deux mille, le trente et un mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EDEL-FINANZ A.G., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de IMHOTEP S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 août 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 7 octobre 1992, numéro 575.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 13 mai 1998, numéro 341.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille quatre cent quarante (2.440) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

GEF GESTION EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Pollefort, P. Grunfeld, F. Callot, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 avril 2000, vol. 413, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 avril 2000.

E. Schroeder.

(20649/228/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EDITIONS REVUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 24.654.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2000 à Luxembourg

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Ludig, employé privé, demeurant à Crauthem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danièle Fonck, employée privée, demeurant à Luxembourg.

I.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II.- Les actionnaires, présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal.

III.- La présente assemblée étant régulièrement constituée elle peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Renouvellement du conseil d'administration.
2. Renouvellement du commissaire aux comptes.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateurs en remplacement de la société anonyme B + CE S.A., de la société anonyme DIGEST S.A. et de Monsieur Jean Hamilius auxquels décharge est donnée:

Monsieur Alvin Sold, prénommé;

Madame Danièle Fonck, prénommée;

Monsieur Guy Ludig, prénommé.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2001.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Liste de présence à l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2000

Actionnaires	Nombre d'action détenues	Signature de l'actionnaire ou de son représentant	
EDITPRESS LUXEMBOURG S.A.	3.040	Signature	
B + CE S.A.	380	Signature	
DIGEST S.A.	380	Signature	
Total (100%)	3.800		
	A. Sold Président	G. Ludig Secrétaire	D. Fonck Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20650/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EDITIONS REVUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 24.654.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 avril 2000

Présents:

Monsieur Alvin Sold, employé privé, demeurant au 35, rue Wurth-Paquet, L-4350 Esch-sur-Alzette;

Madame Danièle Fonck, employée privée, demeurant au 326, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg;

Monsieur Guy Ludig, employé privé, demeurant au 13, rue Jean Braun, L-3326 Crauthem.

Les administrateurs tous présents ou représentés reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant:

Nomination d'un administrateur-délégué

A l'unanimité, les administrateurs prennent la décision suivante:

Monsieur Alvin Sold, préqualifié, est nommé administrateur-délégué à la gestion journalière avec tout pouvoir pour engager la société sous sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la réunion du conseil d'administration est clôturée.

A. Sold G. Ludig D. Fonck

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20651/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EMMERICH TRANSPORTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 5, Haerebiérg.

R. C. Luxembourg B 28.767.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 22 mars 2000, vol. 167, fol. 38, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société

EMMERICH TRANSPORTE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(20654/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EUROPE NEW CENTURY FUND.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.386.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2000.

SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Y. Ohmichi

Deputy Managing Director

(20656/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EUROPEAN MEGA CINEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 47.749.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

(20657/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EUROPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 29.172.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20658/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EUROSET TELEVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

—
Agenda of the Board of Directors' meeting held on March 29th 2000 N. 3

1. Transfer of the registered office of the Company
2. Miscellaneous.

M. Rovati N. Werner R. Backes

Seen for legalisation of the signatures of Messrs Maurizio Rovati and Norbert Werner and of Mrs Rachel Backes.
Esch-sur-Alzette, 30th of March 2000.

F. Kessler.

Record of the Board of Director's Meeting held on March 29th N.3

1. Transfer of the registered office of the Company
2. Miscellaneous.

Mr Maurizio Rovati, Manager Category «A» - represented -

Mr Norbert Werner, Manager Category «B»

Mrs Rachel Backes, Manager Category «B»

are present to the Meeting.

The Board of Directors holds the Meeting at the Company's premises, 7/11, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Mr Norbert Werner opens the session at 10.30 a.m.

1. Transfer of the registered office of the Company

The Board of Directors deliberates to transfer the registered office of the Company from 7/11, avenue Pasteur, L-1725 Luxembourg to 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

No item of the Agenda being left to discuss, session closes at 11.00 a.m.

M. Rovati N. Werner R. Backes

Seen for legalisation of the signatures of Messrs Maurizio Rovati and Norbert Werner and of Mrs Rachel Backes.
Esch-sur-Alzette, 30th of March 2000.

F. Kessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20659/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EXEL DEVELOPPEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.218.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20661/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EXEL DEVELOPPEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.218.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 4 mars 1999 que l'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20662/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EXEL DEVELOPPEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.218.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 29 février 2000 que:

1. L'assemblée prend acte de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Jacky Fleschen.
2. L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire:
- Monsieur Ronald Johnny Abdou, administrateur de sociétés, demeurant à Paris.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée de 2002 devant statuer sur les comptes de 2001.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20663/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EUROSET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

Agenda of the Board of Directors' meeting held on March 29th 2000 N. 6

1. Transfer of the registered office of the Company
2. Miscellaneous.

M. Rovati N. Werner R. Backes

Seen for legalisation of the signatures of Messrs Maurizio Rovati and Norbert Werner and of Mrs Rachel Backes.
Esch-sur-Alzette, 30th of March 2000. F. Kesslerer.

Record of the Board of Director's Meeting held on March 29th N.6

1. Transfer of the registered office of the Company
2. Miscellaneous.

Mr Maurizio Rovati, Manager Category «A» - represented -

Mr Norbert Werner, Manager Category «B»

Mrs Rachel Backes, Manager Category «B»

are present to the Meeting.

The Board of Directors holds the Meeting at the Company's premises, 7/11, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Mr Norbert Werner opens the session at 9.30 a.m.

1. Transfer of the registered office of the Company

The Board of Directors deliberates to transfer the registered office of the Company from 7/11, avenue Pasteur, L-1725 Luxembourg to 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

No item of the Agenda being left to discuss, session closes at 10.00 a.m.

M. Rovati N. Werner R. Backes

Seen for legalisation of the signatures of Messrs Maurizio Rovati and Norbert Werner and of Mrs Rachel Backes.
Esch-sur-Alzette, 30th of March 2000. F. Kesslerer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20660/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EXPEDITION PARTICULIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 18.879.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société
Signatures
Un mandataire

(20664/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EXPEDITION PARTICULIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 18.879.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de leurs fonctions d'administrateur, ainsi que la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant 95, rue Principale à L-6833 Biwer, Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, demeurant 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, Monsieur Carlo Schlessler, Maître en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant 72, rue Dr Joseph Peffer à L-2319 Howald et Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant 22C, Aischdall à L-8480 Eischen. FIN-CONTROLE, ayant son siège social 26A, boulevard Royal à L-2086 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20665/595/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

FULLCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.165.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire le 14 mars 2000

- Monsieur Alain Franchet est nommé Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration;
- de limiter les pouvoirs de l'Administrateur-Délégué selon les termes suivants:
– En vertu de l'article 6 des statuts, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est confiée à Monsieur Alain Franchet et cette résolution sera soumise pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.
– En ce qui concerne les opérations bancaires, l'Administrateur-Délégué pourra engager la société par sa seule signature pour des opérations ne dépassant pas LUF 300.000,-.

Certifié sincère et conforme
Pour FULLCAP S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20673/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EXPERTA BIL PROTECTED CAPITAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.634.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour EXPERTA BIL PROTECTED CAPITAL ADVISORY S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(20666/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

FANA, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 26.311.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20667/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

FUGATO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour FUGATO S.A.

Signature

(20672/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

FUTURE GAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 30, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 49.372.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1996, enregistrés à Grevenmacher, le 22 mars 2000, vol. 167, fol. 37, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société FUTURE GAMES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(20675/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

FUTURE GAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 30, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 49.372.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 22 mars 2000, vol. 167, fol. 37, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société FUTURE GAMES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(20676/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

FUTURE GAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 30, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 49.372.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 22 mars 2000, vol. 167, fol. 37, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société FUTURE GAMES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(20674/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

F & C LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders
held at the registered office on March 23rd, 2000 at 11.00 a.m.*

The meeting was opened by Mr Yukio Ohmichi, residing in Luxembourg, being the Chairman, who appointed as secretary Mr Kazuhiro Kondo, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the following agenda:

- 1) Director's resignations.
- 2) Corporate appointment: Mr Robert E. Dowdall.
Mr Yukio Ohmichi.

The Shareholders present and represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholder will remain annexed to the present minutes.

The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The present meeting note the followings:

It is noted that Mr Kevin N. Smith has resigned as Chairman of the Board of Directors and Director of the Company.

It is noted that Mr Nicolaus Bocklandt has resigned as Director of the Company.

Then, the present meeting, after deliberation, took the following resolution:

Mr Robert E. Dowdall and Mr Yukio Ohmichi are appointed as new Directors of the Company until the next following annual shareholders' meeting.

There being not further business, the meeting thereupon adjourned. The minutes of the meeting were thereupon signed by the Chairman and the Secretary, no shareholder having expressed to wish to sign the same.

Signature Signature
Chairman Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20668/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

GEMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 25.929.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20679/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

GAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.611.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 70, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

(20677/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

GAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.611.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 4 avril 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renouveler respectivement le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.G. de Cicignon;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), 56, Cité Millewee;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger,

et le mandat du Commissaire aux Comptes suivant:

- La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2001.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi A. Belardi P. Bouchoms
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20678/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

FILAOS OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 18.848.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

*Pour la société
Signatures
Un mandataire*

(20669/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

FILAOS OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 18.848.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de leurs fonctions d'administrateur, ainsi que la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Madame Françoise Stamet, Maître en droit, demeurant 7, rue de la Gare à L-8066 Bertrange, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem à L-8030 Strassen, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant 24, rue Jean Engel à L-7793 Bissen et Madame Yolande Johanns, employée privée, demeurant 5, an der Reispelt à L-4981 Reckange-sur-Mess. FIN-CONTROLE, ayant son siège social 26A, boulevard Royal à L-2086 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2000.
- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

*Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20670/595/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

GGF ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.116.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 71, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

GGF ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

(20680/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

GLOBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 18, place du Marché.
R. C. Luxembourg B 24.803.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2000

1.) Les associés acceptent la démission de Madame Viviane Stockreiser, épouse Bauer, employée privée, demeurant à L-5441 Remerschen, 3, Aal Stross, de sa fonction de gérant et lui accordent pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

3.) Les associés nomment comme nouveau gérant en remplacement de Madame Viviane Stockreiser, démissionnaire, Monsieur Romain Gloden, commerçant, demeurant à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

Pour extrait conforme

Signatures

Les associés

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2000, vol. 167, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(20681/745/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

GLOBELUX HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 25.734.

—
Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, demande acte de sa démission avec effet immédiat comme membre du conseil d'administration.

Messieurs Michael Emmel et Klausjürgen Schulz demandent acte de leur démission comme gérants et ce, avec effet au 29 février 2000.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000, vol. 316, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(20682/272/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

HOLIDAY & LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.435.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2000

Les actionnaires de la société HOLIDAY & LEISURE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

1. Démission et décharge aux administrateurs Mme Paola Visconti et M. Lorenzo Bortolotti.

2. Nomination en tant que nouveaux administrateurs en leur remplacement de Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.

3. Divers.

Les administrateurs nouvellement nommés termineront les mandats de leur prédécesseur.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour HOLIDAY & LEISURE S.A.

L.M.C. GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20686/744/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 48.785.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20685/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

GOLDMAN SACHS FUNDS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.751.

Le bilan au 30 novembre 1999 de GOLDMAN SACHS FUNDS a été enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 69, case 2 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(20683/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

GOLDMAN SACHS FUNDS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.751.

Faisant suite à l'assemblée générale du 7 avril 2000, sont nommés administrateurs:

David B. Ford

Lord Brian Griffiths of Forestfach

Peter Denis Sutherland

John P. McNulty

Daniel W. Stanton.

Est nommée commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20683/051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

INVECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.015.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mars 1995

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Eric Van der Auwermeulen, administrateur de société, MC-Monaco, Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen et François Mesenburg, employé privé, L-Biwer sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

INVECOM S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20695/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

HOFIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 35.343.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20687/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

HORTECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 14, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 52.207.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 16 mars 2000, vol. 208, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 avril 2000.

FIDUNORD, S.à r.l.
Signature

(20688/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.882.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 6 avril 2000 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 6.000.000,- est converti en EUR 148.736,11.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 6 avril 2000 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 148.736,11 à un montant de EUR 148.800,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 63,89 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euro, est désormais fixé à un montant de EUR 148.800,-, représenté par 60 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2.480,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

Pour HYDROVENTURE S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20689/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

INTERNATIONAL METALLURGICAL CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 58.786.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 16. Juni 1998

Punkt 2 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschliesst, den Jahresverlust 1997 von LUF 402.433,- vorzutragen.

Für gleichlautenden Auszug
Der Verwaltungsrat
Unterschriften

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 1998, vol. 166, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(20694/745/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

INDURISK RÜCKVERSICHERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 45.903.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 10, case 68, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(20692/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

**BACHEN-ACHT S.A., Société Anonyme,
(anc. ILSA S.A.).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 67.700.

L'an deux mille, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILSA S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R. C. Luxembourg section B numéro 67.700, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 155 du 10 mars 1999, ayant un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice Léonard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-José Sanchez-Diaz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale en BACHEN-ACHT S.A.

2) Modification afférente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en BACHEN-ACHT S.A et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

Version anglaise:

«**Art. 1.** There exists a Luxembourg company (société anonyme) under the title of BACHEN-ACHT S.A.»

Version française:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BACHEN-ACHT S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Léonard, M.-J. Sanchez, G. Nellinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2000, vol. 508, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2000.

J. Seckler.

(20690/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

**BACHEN-ACHT S.A., Société Anonyme,
(anc. ILSA S.A.).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 67.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2000. J. Seckler.
(20691/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

K-LUX SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1B, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 54.892.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 22 mars 2000, vol. 167, fol. 37, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société K-LUX SYSTEM, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(20696/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

K-LUX SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1B, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 54.892.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Grevenmacher, le 22 mars 2000, vol. 167, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société K-LUX SYSTEM, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(20697/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

**INTERNATIONAL AVIATION FUND, Société en commandite par actions,
Société d'investissement régie par la loi du 30 mars 1988
relative aux organismes de placement collectif.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.190.

L'an deux mille, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERNATIONAL AVIATION FUND, société en commandite par actions, société d'investissement régie par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.190.

L'assemblée est ouverte à 13.40 heures, sous la présidence du gérant statutaire INTERNATIONAL AVIATION, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 33.646,

représentée par Monsieur Odilon de Groote, directeur-adjoint de la CAISSE PRIVEE BANQUE S.A. (BBL GROUPE ASSET MANAGEMENT) à Bruxelles, demeurant à Aalst (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvianne Baronheid, employée privée, demeurant à Anlier (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Hesbois, employée privée, demeurant à Consdorf, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport spécial du Gérant sur la demande de dissolution de la Société.
2. Dissolution et mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.
4. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III) Le quorum de présence requis par la loi est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées.

IV) Des convocations ont été envoyées aux actionnaires en nom par lettres recommandées le 7 mars 2000, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

L'assemblée a également été convoquée par des avis publiés:

- dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 9 mars 2000 et numéro 215 du 18 mars 2000,
- dans le journal Luxemburger Wort, le 9 mars 2000 et le 18 mars 2000;
- dans le journal L'Echo de la Bourse, le 9 mars 2000;
- dans le journal De Financieel Economische Tijd, le 9 mars 2000.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

V) Il résulte de ladite liste de présence que sur les 40.692 actions émises au 27 mars 2000, 6.080 actions, soit moins de la moitié sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts, l'assemblée constate que, conformément à la loi, la présente assemblée générale extraordinaire ne peut pas délibérer sur son ordre du jour, moins de la moitié des actions émises étant représentée.

En conséquence, une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera convoquée ultérieurement, laquelle délibérera valablement sur les points de l'ordre du jour, quelle que soit la portion du capital représentée, conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: O. De Groote, S. Baronheid, Ch. Hesbois, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 123S, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

R. Neuman.

(20693/226/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

KB RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.098.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 10, case 68, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Signature*

(20698/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

LANG'S LIGHTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.
R. C. Luxembourg B 53.893.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 22 mars 2000, vol. 167, fol. 37, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

*Pour la société
LANG'S LIGHTS LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature*

(20699/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MAJESTIEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 47.670.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

(20711/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

LE BARRON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 59.121.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

(20700/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

LE BARRON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 59.121.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 10 avril 2000, il résulte que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et annexe, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1998.
2. Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'année fiscale 1998.
3. La nomination du Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
4. Divers.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20701/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

LIAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.507.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 16 mars 2000, vol. 208, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 avril 2000.

FIDUNORD, S.à r.l.
Signature

(20702/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

LITECOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 64.707.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange, en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20703/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

M.D.J.B. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 58.405.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(20712/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

M.D.J.B. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 58.405.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 juin 1999 que:

* L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

* L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Guy Boukobza.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20713/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

LOCHMORE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 45.216.

—
Extrait du contrat de domiciliation

Parties:

Société domiciliée: LOCHMORE S.A.H., Société Anonyme Holding, établie et ayant son siège social à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Domiciliataire: Maître Jean Brucher et Maître Marc Seimetz, Avocats à la Cour, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Durée: Indéterminée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2000.

M^e J. Brucher
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20704/257/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

LUX-IDEAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 54.564.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 22 mars 2000, vol. 167, fol. 38, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société
LUX-IDEAL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(20705/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MELINTER INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.205.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange, en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20718/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

LUXPAR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.295.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(20706/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

LUXPAR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.295.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2000

«5. Messieurs Jos Winandy, Patrick Lefebvre et Charles Hamer sont reconduits en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2001.

5. L'Assemblée reconduit la société ERNST & YOUNG S.A. en tant que Réviseur Externe de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2001.»

Pour la société
F. Gabriel

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20707/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MAI COIFFER JULIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.716.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 22 mars 2000, vol. 167, fol. 38, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société
MAI COIFFER JULIE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(20708/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

METRIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1813 Howald, 5, place de l'Indépendance.
R. C. Luxembourg B 49.095.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale***AFFECTATION DE LA PERTE DE L'EXERCICE**

- Résultats reportés 14.542.406,- LUF

Administrateurs:

- Monsieur Bahman Rafatjoo, employé privé, demeurant à Grasse (France);
- Monsieur Philippe Mediavilla, gérant de sociétés, demeurant à Valbonne (France);
- Monsieur Tommy Munk-Jacobsen, employé privé, demeurant à Mouans-Sartoux (France).

Commissaire aux Comptes:

ABAX, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(20720/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MAIZELS, WESTERBERG & COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.207.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2000.

*Pour la société
Signature
Un Mandataire*

(20709/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MAIZELS, WESTERBERG & COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2000

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.
 - L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1999.
 - L'Assemblée décide de distribuer un dividende de GBP 20,31 par action de classe A et de reporter le reste.
 - L'Assemblée décide de réduire la réserve légale d'un montant de GBP 2.320,-.
 - L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
 - L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 à 4.
 - L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Erik Ferm, Investment Banker, résidant 3 Cardigan Road, London SW13 OBH, Monsieur Mark Florman, London, Madame Marie Ledin, économiste, demeurant 20, rue Siggy vu Lëtzebuerg à L-1933 Luxembourg et Monsieur Jonas de Verdier, Stockholm et le mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON LONDON, Melton Street, Euston Square, London NW1 2EP. Ces mandats se termineront immédiatement après l'assemblée qui se tiendra en 2001.
- Luxembourg, le 31 mars 2000.

*Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20710/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.004.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2000.

*Pour extrait conforme
MECCANICA FINANZIARIA
INTERNATIONAL S.A.
Signatures*

(20714/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.004.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2000

L'assemblée confirme le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2000.

L'assemblée accepte la démission de M. Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur de la société.

*Pour extrait conforme
MECCANICA FINANZIARIA
INTERNATIONAL S.A.
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20715/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MECOPLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8260 Mamer, rue de Dangé St Romain.
R. C. Luxembourg B 28.273.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 23 novembre 1995, vol. 130, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Meyers
Le Gérant

(20716/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MEDIASET INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 57.363.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1400 du 10 décembre 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(20717/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MEREDITH FINANCE LIMITED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 41.365.

Les bilans aux 31 décembre 1997 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Signature.

(20719/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MIDAS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St André.
R. C. Luxembourg B 39.025.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2000

Sont nommés administrateurs pour une terme d'un an, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

Monsieur Ernest Hoffmann, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Garnich;

Madame Madeleine Schmidt, administrateur de sociétés, demeurant à Garnich;

Monsieur Jean-Claude Thoma, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Bridel.

Est nommée commissaire aux comptes pour une terme d'un an, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

(20721/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MILAN INTERNATIONAL FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.527.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour MILAN INTERNATIONAL FUNDS, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(20722/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 62, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 35, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Dudelange, le 6 avril 2000.

M. Stutz
La Gérante

(20723/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 45.753.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 14 mars 2000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée a décidé à l'unanimité de donner décharge et d'accepter la démission des administrateurs suivants:

* M. Adolf Bründler;

* M. Thomas Levy.

- L'Assemblée a décidé à l'unanimité de donner décharge à et de révoquer l'administrateur suivant:

* M. Paul Aaronson.

- L'Assemblée a décidé à l'unanimité de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs:

* M. Scott Cooper, demeurant à New York, Etats-Unis;

* M. R. Sheldon Johnson, demeurant à New York, Etats-Unis;

* Mme Jamie Greenwald, demeurant à New York, Etats-Unis.

Luxembourg, le 15 mars 2000.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20724/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MUSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 49.698.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

(20725/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

MUSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 49.698.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

- L'Assemblée renouvelle les mandats de Monsieur Johan Dejang, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, et de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20726/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

ISOFOIL G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-9501 Wiltz, Zone Industrielle C - Salzbaach.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six novembre.

Les parties suivantes ont comparu

1. CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont l'objet social est le suivant: «La société a pour objet la fabrication et/ou la commercialisation de produits métallurgiques et métalliques, en particulier de cuivre laminé, et de produits complémentaires ou de substitution. La société pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, location, apport, souscription, fusion, participation ou alliance, à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien. D'une façon générale, la société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.», dont le siège social se trouve Zone Industrielle C - Salzbaach, L-9501 Wiltz, inscrite au registre du commerce de Diekirch, section B, sous le numéro 4.880, ici représentée par M. Michel Hacart, domicilié 102, rue Grande-Duchesse, L-9515 Wiltz et par Mme Fabienne Bozet, domiciliée à Villeroux, 5, B-6640 Vaux-sur-Sûre.

2. ISOLA Aktiengesellschaft, dont l'objet social est le suivant: «Gegenstand des Unternehmens ist die Herstellung von und der Handel mit Kunststoffen, Kunststoffzeugnissen und Elektro-Isoliermaterial sowie die Fertigung und der Vertrieb der erforderlichen Werkzeuge, Formen und sonstigen Vorrichtungen. Die Gesellschaft ist befugt, sich an anderen Unternehmungen zu beteiligen oder solche zu erwerben sowie Betriebsführungs-, Organschafts- und Ergebnisabführungsverträge abzuschließen. Die Gesellschaft kann auch Interessengemeinschaften eingehen und zu diesem Zweck ihre Anlagen und Betriebe veräussern, zur Nutzniessung stellen oder verpachten.», dont le siège social se trouve à D-52348, Duren, inscrite au registre du commerce de Düren, sous le numéro 827, ici représentée par M. Augusto Meozzi, domicilié à Via delle Lame, 34, I-Firenze et M. Michael Kowalski, domicilié à Ueberstrasse, 5, D-52351 Düren.

Lesdits pouvoirs, signés ne varietur par les personnes présentes, resteront annexés au présent contrat en vue de l'enregistrement.

Les personnes présentes, agissant dans les capacités respectives mentionnées ci-dessus, ont constitué entre elles un GIE ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Siège social, Durée, Membres

Art. 1^{er}. Un Groupement d'Intérêt Economique est établi par la présente sous la dénomination de ISOFOIL G.I.E. (ci-après désigné sous le nom de «Groupement»), selon la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique et ses éventuels amendements ultérieurs. Le Groupement est gouverné par les présents statuts et par les lois en vigueur au Luxembourg, et en particulier celle du 25 mars 1991.

Art. 2. Le Groupement a pour objet de développer, produire et commercialiser de la feuille de cuivre encollée de résine pour l'industrie des circuits imprimés et d'autres applications. Le Groupement peut déposer, détenir et exploiter des brevets. Il peut, à la décision unanime de ses membres, conclure des contrats de location ou de sous-location. Il peut faciliter et développer les activités économiques de ses membres et améliorer/accroître les résultats de ces activités. Ceci est atteint grâce à l'utilisation des produits et au savoir-faire de chacun de ses membres au service du développement et de la production de feuille de cuivre encollée de résine. L'objectif du GIE n'est pas de réaliser des profits pour son propre compte. Le Groupement peut mener toute autre activité autorisée par la loi du 25 mars 1991.

Art. 3. Le siège social du Groupement est établi à Wiltz (Grand-Duché du Luxembourg).

Art. 4. La durée du Groupement est illimitée. Toute dissolution anticipée du Groupement doit faire l'objet de la décision unanime de ses membres.

Art. 5. Les membres du Groupement sont:

1. CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l., ci-dessus nommée.

2. ISOLA Aktiengesellschaft, ci-dessus nommée.

Les membres du Groupement peuvent décider l'admission au sein du Groupement de nouveaux membres par un vote à l'unanimité.

Titre II - Capital, Financement

Art. 6. Toute contribution des membres fondateurs se fera pour chaque membre fondateur à concurrence de cinquante pour cent (50%).

Titre III - Direction

Art. 7. Le Groupement est dirigé par un Comité de Direction, composé de quatre (4) Directeurs, deux d'entre eux étant nommés par les membres du Groupement qui peuvent les congédier à tout moment.

Les Directeurs sont nommés pour une durée de deux (2) ans et leur mandat est renouvelable.

Tout Directeur nommé en remplacement d'un autre Directeur devra remplir le mandat du Directeur remplacé.

Le Comité de Direction agit en tant qu'organe de la société.

Art. 8. Toute action ou résolution du Comité sera adoptée soit par le biais d'une circulaire écrite signée par chacun des Directeurs soit par l'intermédiaire de résolutions adoptées à une majorité de trois (3) voix affirmatives exprimées par les Directeurs présents ou représentés lors d'une réunion du Comité de Direction. Dans le cas d'égalité des votes, les résolutions proposées sont à considérées comme étant rejetées. La voix du Directeur Général n'est pas prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint dans l'heure qui suit l'heure pour laquelle le Comité de Direction avait été

convoqué, ladite réunion sera renvoyée à huitaine (7 jours). En respect du présent article, une notification d'ajournement de séance sera envoyée à chacun des Directeurs. Un Directeur Général est élu par le Comité de Direction pour la marche quotidienne des affaires. En cas d'absence du Directeur Général, ses tâches seront remplies par un Directeur de l'autre Membre.

Art. 9. Le Comité de Direction se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt du Groupement, mais au minimum une fois tous les trois (3) mois, sur convocation du Directeur Général. Toute réunion du Comité de Direction fera l'objet d'une convocation par écrit à tous les Directeurs au moins sept (7) jours à l'avance et cette convocation sera envoyée par courrier express ou par fax et comportera l'ordre du jour de la réunion, étant entendu que, s'il y a un accord de la part des Directeurs pouvant former un quorum sur le raccourcissement du délai de notification, alors ladite réunion sera considérée comme étant valablement convoquée. Tout membre du Groupement ou tout Directeur a le droit, à condition de respecter le délai de notification indiqué, de convoquer le Comité de Direction. Les Directeurs peuvent participer à une réunion via une conférence téléphonique ou des moyens de communication similaires, par lesquels chaque participant peut être entendu des autres; une telle participation constitue une présence en personne. Les réunions seront préparées et organisées par le Directeur Général.

Les réunions se tiendront aux endroits indiqués dans les convocations.

Pour les affaires quotidiennes, les Directeurs se consulteront entre eux aussi souvent qu'ils l'estiment nécessaire. Les décisions importantes discutées oralement seront approuvées par écrit.

Art. 10. Tout Directeur peut, même par correspondance (lettre ou fax), donner procuration à un autre Directeur nommé par le même Membre, afin de le représenter à des réunions du Comité de Direction et afin de voter en son nom. Une telle délégation de pouvoirs n'est valable que pour une seule réunion du Comité de Direction.

Les délibérations du Comité de Direction sont actées sous forme de PVs, signés par le Directeur Général et par un Directeur, nommé par un Membre différent que celui nommé Directeur Général. Les copies des PVs peuvent être certifiées conformes par le Directeur Général ou par deux Directeurs.

Art. 11. Le Comité de Direction détient les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion du Groupement, ainsi que pour la réalisation des objets sociaux. Toute décision, qui n'est pas en vertu de la loi ou des présents statuts réservée à l'Assemblée Générale, relèvera de la compétence du Comité de Direction.

Le Directeur Général est nommé pour une période de deux (2) ans. Il sera soumis au Comité de Direction, répondra devant lui de chaque aspect des affaires et:

- a) sera premier responsable de la marche et de la gestion quotidienne des affaires du Groupement;
- b) exercera son autorité sur les dirigeants, salariés et agents du Groupement;
- c) exercera d'autres pouvoirs et devoirs pouvant lui être alloués de temps en temps par le Comité de Direction;
- d) sera responsable, après le démarrage de la production, de la préparation d'un rapport de gestion à l'attention du Comité de Direction, sur toutes les activités du Groupement, y compris mais non limité au bilan des pertes et profits, le détail des ventes par client, l'analyse de l'état des fonds de roulement et du cash flow, les prestations prévues, des rapports techniques et sur les investissements sur une base mensuelle dans la forme exigée par le Comité de Direction;
- e) sera responsable de la préparation d'un plan d'activités triennal (3) mettant un accent particulier sur les quantités et les prix de ventes, les objectifs financiers, le plan d'investissements, le plan de production et comprenant un budget annuel détaillé à présenter aux Membres, après accord du Comité de Direction, avant la fin du mois de septembre de chaque année et devant être approuvé par les Membres au mois d'octobre de chaque année;
- f) devra soumettre à l'approbation du Comité de Direction dès que prévisible tout amendement significatif du budget (y compris le plan d'investissements) concernant tout investissement non prévu par le budget, avant de passer commande.
- g) sera responsable de l'introduction, de la sauvegarde et du suivi des brevets, copyright, marque commerciale ou de service ou toute autre système de protection de la propriété (intellectuelle).
- h) pourra déléguer, sous sa responsabilité, des tâches déterminées.

Le Directeur Général relèvera directement du Comité de Direction, appliquera toutes les décisions du Comité et organisera et dirigera les travaux de production, technologies, de contrôle de la qualité, l'engineering, de promotion et de ventes, de contrôle financier, les affaires d'ordre général et les tâches de gestion du Groupement. Le Directeur Général sera remplacé en son absence par le Directeur Remplaçant. Les décisions importantes seront approuvées ou rejetées par écrit, après consultation orale, par les Directeurs présents ou représentés.

Tout contrat ou autre document (d'une valeur supérieure à 25.000,- euros) pour lequel le Groupement est signataire, ne sera valide que s'il a été signé à la fois par le Directeur Général et par un autre Directeur qui émane de l'autre Membre ou un cadre désigné par le Comité de Direction.

Art. 12. Le Comité de Direction pourra déléguer des tâches déterminées à des dirigeants individuels, des directeurs ou des mandataires.

Titre IV - Assemblées Générales

Art. 13. L'Assemblée Générale des Membres se compose des tous les Membres du Groupement.

Toute Assemblée Générale pourra voter si tous les membres sont présents ou représentés. Chaque Membre ne dispose lors d'une telle assemblée que d'une voix. Toute résolution est adoptée par le vote unanime des Membres. Si le quorum mentionné n'a pas été atteint dans un délai d'une heure après l'heure pour laquelle l'assemblée avait été convoquée, la séance sera reportée de quinze (15) jours. Une notification d'ajournement sera envoyée par écrit à chaque membre, conformément à l'article 15. L'Assemblée Générale reportée décidera à la majorité des Membres présents ou représentés. Les Membres peuvent participer à une Assemblée Générale via une conférence téléphonique ou des moyens de communication similaires, par lesquels chaque participant peut être entendu par les autres et une telle participation est considérée comme présence en personne ou par délégation ou représentation. Les résolutions des Membres peuvent être adoptées par circulaire écrite et signée par ou au nom de chaque Membre.

Art. 14. Le Comité de Direction ou un Directeur a le droit de convoquer une Assemblée Générale des Membres aussi souvent que l'exige l'intérêt du Groupement.

Des Assemblées Générales des Membres peuvent également être convoquées à la demande d'un Membre.

Il faut tenir au moins une Assemblée Générale par an, à une date comprise dans les six (6) mois après la fin de l'exercice financier du Groupement.

La date, l'heure et le lieu des Assemblées Générales seront ceux indiqués dans la convocation.

Art. 15. Toute convocation à une Assemblée Générale doit comporter l'ordre du jour de la séance. Les convocations pour l'assemblée générale annuelle sont envoyées par lettre recommandée à chaque Membre quinze (15) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Les convocations pour les autres assemblées générales sont envoyées par lettre recommandée à chaque Membre quinze (15) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 16. L'ordre du jour de chaque Assemblée Générale est établi par le Comité de Direction ou par le Membre convoquant l'Assemblée.

Art. 17. Une liste de présence est établie lors de chaque Assemblée et comporte le nom et la dénomination de chaque Membre présent ou représenté. La liste de présence est signée par les Membres présents et mandataires des Membres représentés, et certifiée conforme par le Président de l'Assemblée.

Art. 18. L'Assemblée Générale est présidée par le Directeur Général du Comité de Direction ou, en son absence, par un Directeur nommé à cet effet par les autres Membres. Le président de l'Assemblée nomme un secrétaire pour l'Assemblée.

Art. 19. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont reprises dans un PV signé par le Président de l'Assemblée, par les Membres présents et par les mandataires des Membres représentés.

Les copies et extraits du PV sont certifiés conformes par le Président de l'Assemblée.

Art. 20. Les rapports préparés par le Comité de Direction sont présentés devant l'Assemblée Générale annuelle qui approuve, amende ou rejette les comptes annuels. Après approbation des comptes annuels, l'Assemblée décide par vote spécial sur la décharge des Directeurs, nomme les membres du Comité de Direction et de façon générale décide de tout point d'intérêt pour le Groupement et décide sur toute question qui lui est soumise.

Art. 21. Les points suivants exigeront le vote affirmatif de tous les membres, exprimé en personne ou par procuration:

- a) toute vente, mise en location, transfert ou autre disposition de l'entreprise ou des entreprises du Groupement ou de toute partie substantielle de celles-ci;
- b) toute demande ou décision concernant la liquidation volontaire ou la mise en règlement judiciaire du Groupement ou de ses filiales ou tout concordat ou accord avec ses créanciers;
- c) toute augmentation ou réduction de l'engagement financier des Membres envers le Groupement;
- d) la consolidation ou fusion avec, ou l'acquisition de tout intérêt dans toute autre société, association, partenariat ou personne morale par le Groupement ou ses filiales;
- e) tout emprunt, qu'il s'agisse d'emprunt auprès des Membres ou de source externe de financement (autre que les avances bancaires n'excédant pas cent mille euros (100.000,- EUR) ou l'équivalent à tout moment de cette somme), accordé au Groupement ou ses filiales;
- f) Tout prêt ou avance accordé par le Groupement ou ses filiales à des tiers indépendants ou tout prêt ou contrat avec les Membres ou leurs filiales ou des sociétés affiliées;
- g) tout changement important concernant la nature des activités du Groupement ou de ses filiales ou tout engagement dans de nouveaux domaines d'activités;
- h) toute décision entraînant un amendement des statuts ou de la structure du capital du Groupement ou de ses filiales ou bien modifiant les droits liés aux actions ou bien encore consolidant, divisant ou transformant une partie du capital social;
- i) toute acquisition ou cession de droits par le Groupement ou ses filiales dans les biens immobiliers;
- j) l'établissement de toute hypothèque, servitude, privilège ou charge sur un bien, quel qu'il soit, du Groupement ou de ses filiales;
- k) l'engagement dans tout contrat, en dehors du cours normal des affaires, d'une valeur supérieure à cent mille Euros (100.000,- EUR) dans un même exercice financier;
- l) le versement de jetons ou d'autres rémunérations aux Directeurs du Groupement;
- m) toute émission de garantie sous quelque forme que ce soit ou billet à ordre par le Groupement ou toute garantie ou d'autres engagements concernant les responsabilités d'une personne;
- n) toute création de filiale du Groupement;
- o) tout achat de parts par le Groupement;
- p) l'arrêt d'une activité économique du Groupement ou de ses filiales.

Art. 22. L'exercice financier commencera le premier janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Le Comité de Direction préparera, à la fin de chaque exercice financier, en conformité avec les lois en vigueur, un inventaire du Groupement ainsi qu'un bilan des dettes et engagements et les comptes annuels comportant un résumé de l'inventaire.

Le profit annuel net disponible sera partagé de façon égale entre les Membres.

Chacun des membres doit contribuer d'une manière égale à la couverture des pertes du Groupement.

Art. 23. Si, en fin de liquidation, il existe un bonus de liquidation, celui-ci sera partagé de façon égale entre les Membres.

Provisions transitoires

1. La premier exercice financier commencera à la date de formation du Groupement et prendra fin le 31 décembre 1999.
2. La première Assemblée Générale annuelle des Membres aura lieu en 2000.

Assemblée Extraordinaire

Les personnes nommées ci-dessus, étant tous les Membres du Groupement et se considérant comme étant convoquées en bonne et due forme, ont immédiatement procédé à tenir une Assemblée Générale Extraordinaire.

Ayant tout d'abord vérifié que celle-ci était valablement constituée, lesdites personnes ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Directeurs est fixé à quatre
2. Sont nommées Directeurs les personnes suivantes:
 - Mme Fabienne Bozet, domiciliée à Villeroux 5, B-6640 Vaux-sur-Sûre, Directrice Générale
 - M. Jean-Claude Vanderthommen, domicilié 9, rue Henri Vieuxtemps, B-4840 Welkenraedt, Directeur Général Remplaçant et
 - M. Werner Stein, domicilié Im grünen Anger, 1, D-53844 Troisdorf.
 - M. Raymond Gales, domicilié 15, rue Laach, L-9655 Harlange.
3. Leur mandat expirera après l'Assemblée Générale Annuelle des Membres de l'année 2001.
4. Le siège social du Groupement est établi à Zone Industrielle C - Salzbaach, L-9501 Wiltz.

Les personnes représentant CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l. et celles représentant ISOLA A.G., lesquelles ont la connaissance de la langue anglaise, déclarent qu'à la demande des personnes présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version en français et, qu'en cas de contradiction entre le texte anglais et le texte français, seule la version anglaise lie les parties.

Après la lecture du présent document aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent contrat.

Traduction anglaise:

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-sixth of November.

There appeared the following:

1. CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having as corporate object «La société a pour objet la fabrication et/ou la commercialisation de produits métallurgiques et métalliques, en particulier de cuivre laminé et de produits complémentaires ou de substitution. La société pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, location, apport, souscription, fusion, participation ou alliance, à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien. D'une façon générale, la société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.», with registered office at Zone Industrielle C - Salzbaach, L-9501 Wiltz, inscribed in the Company Register of Diekirch, section B, under number 4.880, here represented by Mr Michel Hacart, residing at 102, rue Grande-Duchesse, L9515 Wiltz and by Ms Fabienne Bozet, residing at Villeroux, 5, B-6640 Vaux-sur-Sûre.

2. ISOLA Aktiengesellschaft, having as corporate object «Gegenstand des Unternehmens ist die Herstellung von und der Handel mit Kunststoffen, Kunststoffherzeugnissen und Elektro-Isoliermaterial sowie die Fertigung und der Vertrieb der erforderlichen Werkzeuge, Formen und sonstigen Vorrichtungen. Die Gesellschaft ist befugt, sich an anderen Unternehmungen - zu beteiligen oder solche zu erwerben sowie Betriebsführungs-, Organschafts- und Ergebnisabführungsverträge abzuschliessen. Die Gesellschaft kann auch Interessengemeinschaften eingehen und zu diesem Zweck ihre Anlagen und Betriebe veräussern, zur Nutzniessung stellen oder verpachten.», with registered office at D-52348, Düren, inscribed in the Company Register of Düren, under number 827, here represented by Mr Augusto Meozzi, residing at Via delle Lame, 34, I-Firenze and Mr Michael Kowalski, residing at Ubierstrasse, 5, D-52351 Düren.

Said powers, signed *ne varietur* by the appearing persons, will remain annexed to the present contract for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in their above stated capacities, have founded between themselves an EIG with the following articles of association:

Title I - Denomination, Object, Registered office, Duration, Members

Art. 1. An Economic Interest Grouping is hereby established under the denomination of ISOFOIL G.I.E. (hereinafter designated by the «Grouping»), in compliance with the law of March 25, 1991 on economic interest groupings and its eventual subsequent amendments. The Grouping is governed by the present articles and by the applicable Luxembourg laws, especially by the law of March 25, 1991.

Art. 2. The object of the Grouping is to develop, produce and market resin coated copper foil for printed circuit boards and for other applications. It may register, hold and exploit patents. It may enter into renting and subcontracting agreements by unanimous decision of its members. It may facilitate and develop the economic activities of its members and improve/increase the results of those activities. This is reached by the use of the products and know-how of each of the members for the development and production of resin coated copper foil. The purpose of the EIG is not to realize profits for itself. The Grouping may perform all other activities permitted by the law of March 25, 1991.

Art. 3. The registered office of the Grouping is established in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg).

Art. 4. The duration of the Grouping is unlimited. Any anticipated dissolution of the Grouping must be decided by a unanimous decision of its members.

Art. 5. The members of the Grouping are:

1. CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l., prenamed.
2. ISOLA Aktiengesellschaft, prenamed.

The members of the Grouping may decide the admission of new members of the Grouping by unanimous vote.

Title II - Assets, Financing

Art. 6. All contributions by the founding members will always be done at fifty per cent (50%) by each of the founding members.

Title III - Management

Art. 7. The Grouping is managed by a Managing Committee composed of four (4) Directors, of whom two shall be appointed by each of the Members of the Grouping, who may dismiss them at any time.

The Directors are appointed for a term of two (2) years; their mandate may be renewed.

Any Director appointed in replacement of another Director will achieve the replaced Director's mandate.

The Management Committee operates as a corporate body.

Art. 8. All actions or resolutions of the Committee shall be effected either by a written circular resolution signed by all the Directors or by resolutions adopted at a meeting of the Managing Committee by an affirmative vote of a majority of three (3) Directors present or represented. In case of equal votes, the proposed resolutions are considered to be rejected. The Managing Director has no casting vote. If a quorum is not present within one hour of the time for which a Managing Committee meeting has been convened, such meeting shall be adjourned for seven (7) days. Notice of the adjourned meeting shall be sent to all Directors in accordance with the present article. The Managing Committee elects accordingly for the day to day business a Managing Director. In case of absence of the Managing Director, his tasks are exercised by a Director of the other Member.

Art. 9. The Managing Committee meets as often as the interest of the Grouping requires, but at least once every three (3) months, upon convening by its Managing Director. All meetings of the Managing Committee shall be convened by at least seven (7) days notice in writing to all Directors, sent by express mail or facsimile which notice shall indicate the agenda of the meeting provided that if the Directors who would constitute a quorum agree to a shorter period of notice then such meeting shall be deemed properly called. Any Member of the Grouping or any other Director may by giving the appropriate notice convene a meeting of the Managing Committee. The Directors may participate in a meeting of the Committee by means of conference telephone or similar communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and such participation shall constitute presence in person. The Managing Director shall prepare and organize the meetings.

The meetings are held in the place indicated in the convening notices.

For the day-to-day business, the Directors shall consult among themselves as often as they deem appropriate. Decisions of importance after oral consulting shall be approved by written notice.

Art. 10. Any Director may empower, even by correspondence (letter or telefax) another Director, appointed by the same Member, as his proxy to represent him at the meetings of the Managing Committee and to express a vote in his name. Such power is valid only for one meeting of the Managing Committee.

The deliberations of the Managing Committee are registered by minutes signed by Managing Director and by one Director, appointed by another Member than the Managing Director.

Copies of the minutes may be certified by the Managing Director, or by two Directors.

Art. 11. The Managing Committee has the most extensive powers for the administration and management of the Grouping and for the realization of the objects of the Grouping. Any decisions, which are not reserved by law or by the present articles to the general meeting are within the competence of the Managing Committee.

The Managing Director is appointed for a time period of two (2) years and shall be subject to and answerable in all respects to the Managing Committee and:

- a) shall be primarily responsible for the day-to-day operation and administration of the affairs of the Grouping;
- b) shall exercise authority over officers, employees and agents of the Grouping;
- c) shall exercise such other powers and perform such other duties as may from time to time be assigned to them by the Managing Committee;
- d) shall be responsible after start of production for preparing a management report for the attention of the Managing Committee on all activities of the Grouping, including but not limited to profit and loss account, breakdown of sales by customer, analysis of working capital and cash flow situation, planned performances, technical and investment reports on a monthly basis in the form required by the Committee;
- e) shall be responsible for preparing a three (3) year business plan with particular emphasis on sales volumes and prices, target accounts, investment plan, production plan and including a detailed annual budget to be presented after the agreement of the Managing Committee to the Members until the end of September of each year, to be approved by the Members in October of each year;
- f) shall be responsible for submitting any significant alteration to the budget (including the investment plan) to the Managing Committee for approval as soon as foreseeable; with regard to unbudgeted investment items before ordering.
- g) shall be responsible for the filing of, or otherwise the seeking or pursuit of any patent, copyright, trademark, service mark or other party protection with respect to proprietary matters.
- h) may delegate, under his responsibility, specific tasks.

The Managing Director shall be directly responsible to the Managing Committee, carry out all the decisions of the Managing Committee and organize and direct the production, technology, quality control, engineering, marketing and sales, financial control, general affairs and managing work of the Grouping. During the Managing Director's absence, the Alternate Director shall perform the duties of the Managing Director on his behalf. Decisions of importance after oral consulting shall be approved or refused by the Directors present or represented by written notice.

All contracts and other documents (exceeding a value of 25,000.- euro) to which the Grouping is a signatory, shall be valid only when they are signed by both the Managing Director and any other Director of the other Member or any executive designated by the Managing Committee.

Art. 12. The Managing Committee may delegate specific tasks to individual managers, directors or proxy holders.

Title IV - General meetings

Art. 13. The general meeting of the members is composed of all Members of the Grouping.

Any general meeting of the Members shall be entitled to vote if all Members are present or represented. At this meeting each Member disposes of one vote. All resolutions are adopted at the unanimous vote of the Members. If such quorum is not reached within one hour of the time for which a general meeting has been convened, such meeting shall be adjourned for fifteen (15) days. Notice of the adjourned meeting shall be sent to all Members in accordance with article 15. The adjourned meeting will decide at the majority of the Members present or represented. Members may participate in a general meeting by means of conference telephone or similar communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and such participation shall constitute presence in person or by proxy or representative. Members resolutions may be passed by circular resolution signed by or on behalf of all the Members.

Art. 14. The Managing Committee or a Director has the right to convene a general meeting of the Members as often as the interests of the Grouping require so.

General meetings of the Members may also be convened at the request of a Member.

A general meeting must take place at least once a year within six (6) months of the Grouping's accounting year-end. The general meetings are held on the date, time and place indicated in the convening notice.

Art. 15. The convening notices to any general meeting must include the meeting's agenda. Convening notices to annual general meetings are addressed to each Member fifteen (15) days prior to the meeting by registered mail. Convening notices to other general meetings are addressed to each Member fifteen (15) days prior to the meeting by registered mail.

Art. 16. The agenda of each general meeting is fixed by the Managing Committee or by the Member who convenes the meeting.

Art. 17. An attendance list is established at any general meeting.

It includes the names or denominations of the Members present or represented. The attendance list is signed by the Members present and the proxy holders of the Members represented and certified by the chairman of the meeting.

Art. 18. The general meeting is chaired by the Managing Director of the Managing Committee or, in his absence, by a Director designated to such effect by the other Members.

The chairman of the meeting appoints a secretary to the meeting.

Art. 19. The deliberations of the general meeting are confined in minutes signed by the chairman of the meeting and by the Members present and the proxy holders of the Members represented.

Copies or extracts of the minutes are certified by the chairman of the meeting.

Art. 20. The annual general meeting hears the reports prepared by the Managing Committee; it approves, amends or rejects the annual accounts; after approval of the annual accounts it resolves by special vote on the discharge of the Directors; it appoints the Members of the Managing Committee, and, in general, it resolves on any point of interest of the Grouping and decides on all questions submitted to the meeting.

Art. 21. The following matters shall require the affirmative vote of all the Members, voting in person or by proxy:

- a) any sale, lease, transfer or other disposition of the undertaking or undertakings of the Grouping or any substantial part thereof;
- b) any petition or resolution for the voluntary winding-up, liquidation or receivership of the Grouping or its subsidiaries or any composition or arrangement with creditors;
- c) any increase or reduction in the Members' financial engagements towards the Grouping;
- d) consolidation or amalgamation with, or the acquisition of any interest in any other company, association, partnership or legal entity by the Grouping or its subsidiaries;
- e) any borrowing whether by way of loans from Members or external financing (other than bank overdrafts not exceeding hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) or its equivalent at any one time) by the Grouping or its subsidiaries;
- f) any loans or advances to independent parties or any loans to or contracts with the Members or the Members' subsidiary or associated companies by the Grouping or its subsidiaries;
- g) any material change in the nature of business of or the entering into new spheres of business by the Grouping or its subsidiaries;
- h) any resolution altering the by-laws or the capital structure of the Grouping or its subsidiaries or varying the rights attaching to any shares or consolidating, subdividing or converting any of its share capital;
- i) any acquisition or disposal of any interest in any immovable property by the Grouping or its subsidiaries;
- j) the creation of any mortgage, charge, lien or encumbrance on any assets of the Grouping or its subsidiaries;
- k) the entering into any contract with a value in excess of hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) in any financial year, outside the normal course of business by the Grouping;

- l) the payment of fees or other remuneration to Directors of the Grouping;
- m) any giving of any form of guarantee or promissory notes by the Grouping or any indemnities for or otherwise secure the liabilities of any person;
- n) the creation of any subsidiary of the Grouping;
- o) any equity investment by the Grouping;
- p) the closure of any business operation of the Grouping or its subsidiaries.

Art. 22. The accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

At the end of each accounting year, the Managing Committee will prepare in compliance with the applicable laws an inventory of the Grouping together with its debts and liabilities and annual accounts containing a summary of the inventory.

The available annual net profit will be allocated equally to the Members.

Each Member must contribute equally to cover losses of the Grouping.

Art. 23. If, at the end of a liquidation, a liquidation profit exists, it will be allocated equally to the Members.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Grouping and shall terminate on the thirty-first of December 1999.

2. The first annual meeting of the Members shall be held in 2000.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, being all the Members of the Grouping and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of Directors is fixed at four.

2. The following are appointed Directors:

- Ms Fabienne Bozet, residing at Villeroux 5, B-6640 Vaux-sur-Sûre, Managing Director

- Mr Jean-Claude Vanderthommen, residing at 9, rue Henri Vieuxtemps, B-4840 Welkenraedt, Alternate Managing Director and

- Mr Werner Stein, residing at Im grünen Anger, 1, D-53844 Troisdorf.

- Mr Raymond Gales, residing at 15, rue Laach, L-9655 Harlange.

3. Their terms of office will expire after the annual meeting of Members of the year 2001.

4. The registered office of the Grouping is established at Zone Industrielle C - Salzbaach, L-9501 Wiltz.

The persons representing CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l. and representing ISOLA A.G. who know English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

The document having been read to the persons appearing, they signed the present contract.

CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l.

Signatures

ISOLA

Signatures

Enregistré à Wiltz, le 14 février 2000, vol. 171, fol. 10, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

(91070/000/443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2000.

OCARINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 59.595.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
qui s'est tenue le 7 avril 2000, au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg*

L'assemblée générale a décidé de révoquer Monsieur Philippe Béot de son mandat d'administrateur de la Société, à compter du 14 mars 2000.

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Alistair Macgowan, directeur financier, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe Béot, à compter du 14 mars 2000. Le mandat de Monsieur Alistair Macgowan prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20731/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

PARIBAS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2000.

PARIBAS LUXEMBOURG

S. Best M. Mey

(20737/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

PARIBAS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.754.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 5 avril 2000

Résolution 5

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Dominique Hoenn pour une durée de trois ans. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2003.

L'Assemblée Générale nomme administrateur Monsieur Pierre Schneider pour une durée de trois ans. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2003.

Pour copie conforme

Signature

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20738/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

NIVALCON IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 53.792.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2000

Le Conseil a nommé M. Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange, en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé, sous réserve de ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20729/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.
